

**RAPPORT D'ACTIVITE  
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DE L'YONNE  
PORTANT SUR L'ANNEE 2013**

*Rapport établi conformément à l'article L.331-12 du Code de la consommation<sup>1</sup>*

Préambule, la commission de surendettement de l'Yonne est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 23 reprises au cours de l'année sous revue.

**Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission**

**Dépôts de dossiers et redépôts**

Après la baisse de 6% enregistrée en 2012, le nombre de dossiers de surendettement déposés dans l'Yonne (1566) s'inscrit de nouveau en baisse de 6,1% en 2013.

Par ailleurs, comme en 2012, la commission enregistre un niveau de redépôt de dossiers légèrement inférieur aux standards régionaux et nationaux (37,8% contre respectivement 40,4% en Bourgogne et 39,2% au niveau national).

**Recevabilité et orientation**

L'instruction des dossiers a été réalisée dans un délai moyen de 7 semaines et 99,1% des dossiers ont été orientés dans le délai de trois mois prévu par la Loi Lagarde.

93,6% des dossiers soumis à la commission ont été déclarés recevables (contre 94% en 2012).

Les recommandations d'effacement de dettes ont concerné 423 dossiers, soit 32,6% de plus que durant l'année 2012 (319 dossiers).

Les analyses du secrétariat ont pu être affinées grâce aux avis, remarques et suggestions constructives des commissaires. Ces derniers, empreints d'un grand professionnalisme, ont continué en 2013 à prendre une part très active aux travaux de la commission.

**Solutions amiables, imposées ou recommandées en application des articles L.331-7-1 et L.331-7-2 du Code de la consommation**

Le pourcentage de propositions amiables ayant fait l'objet d'un refus ou de l'absence de réponse de certains créanciers ou débiteurs continue de progresser pour atteindre fin 2013 un niveau élevé (51,5% contre 47,8% en 2012).

26,6% des dossiers traités en 2013 ont nécessité l'élaboration de mesures imposées ou recommandées (25,6% en 2012).

<sup>1</sup> « Chaque commission de surendettement des particuliers établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

### Mesures pérennes et mesures provisoires

Bien que la part des dossiers traités orientés en procédure de rétablissement personnel (23,6% désormais) demeure inférieure à la moyenne nationale pour 2013 (soit 28,4%), ce pourcentage continue de progresser année après année (taux de 20,4% en 2012), réduisant ainsi l'écart avec l'indicateur national. Le taux de solutions amiables atteint 29,6% à fin 2013 (contre 27,5% au niveau national).

### **Relations de la commission et de son secrétariat avec les autres acteurs de la procédure et avec des organismes tiers.**

#### Relations avec les tribunaux :

La commission et/ou son secrétariat ont participé à une réunion de concertation avec les juges et/ou les membres des greffes.

#### Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion :

Les deux commissions ont coopéré pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsions des ménages surendettés. La commission et son secrétariat ont ainsi contribué aux travaux préparatoires de 15 réunions de la CCAPEX et ont directement participé à l'une d'entre elles.

#### Relations avec les organismes et les travailleurs sociaux :

Le secrétariat a assuré trois sessions d'information ou de formation, ayant rassemblé 34 travailleurs sociaux.

#### Autres actions de concertation, d'information ou de formation effectuées :

Trois actions d'informations ont été organisées au profit des élus locaux du département, en concertation avec la Direction Départementale des Finances Publiques.

## Principales difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la procédure

### Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure :

- Constats d'échecs de plus en plus nombreux en phase amiable, notamment en cas d'abandon partiel des créances ;
- Difficultés récurrentes pour joindre les débiteurs (fréquents déménagements) dans le cadre du traitement des dossiers en réexamen.

### Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées :

- Difficultés pour les surendettés ne bénéficiant pas d'un accompagnement social à fournir toutes les informations et documents nécessaires au traitement de leur dossier, puis à mettre en œuvre les mesures du plan ;
- Instabilité grandissante de la situation des débiteurs (déménagement, séparation, emploi précaire, ... etc.) compromettant la pérennité des mesures élaborées.

### Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure :

- Coordination parfois difficile entre le droit du surendettement et les dispositions relatives au logement ;
- Absence systématique de réponses de certains créanciers lors de la phase de négociation amiable (téléphonie, assurances, sites internet de vente en ligne... etc) ;
- Difficultés ponctuelles pour les caisses d'allocations familiales à rétablir l'aide personnalisée au logement suite à la décision de recevabilité ;
- Interrogation sur la validité juridique des mandats de recouvrement émis par certains créanciers.

Date 14/02/2014

Signature(s)



**Annexe n°1 du rapport d'activité**  
**Données d'activité**

	année 2013	année 2012	Variation 2013/2012 en %
<b>Dossiers déposés (en nombre)</b>	<b>1566</b>	<b>1668</b>	<b>-6,12%</b>
<b>Dont proportion de redépôts (en%)</b>	<b>37,84%</b>	<b>36,87%</b>	
<b>Dossiers soumis pour examen de recevabilité (en nombre)</b>	<b>1485</b>	<b>1408</b>	<b>+5,47%</b>
- Dossiers recevables (1)	1410	1329	+6,09%
- Dossiers irrecevables (A)	90	90	=
<b>Décisions d'orientation des Commissions (en nombre)</b>	<b>1489</b>	<b>1364</b>	<b>+9,16%</b>
- vers une procédure de rétablissement personnel avec ou sans liquidation judiciaire (LJ)	433	350	+23,71%
- vers une procédure amiable	1056	1014	+4,14%
<b>Mesures de rétablissement personnel (en nombre) (B)</b>	<b>432</b>	<b>328</b>	<b>+31,71%</b>
- Recommandations d'effacement de dettes (PRP sans LJ)	423	319	+32,6%
- Accords débiteurs sur les demandes d'ouverture d'une PRP avec LJ	9	9	=
<b>Phase amiable (en nombre)</b>	<b>1136</b>	<b>1030</b>	<b>+10,29%</b>
- Plans conventionnels conclus (C)	551	539	+2,23%
- Constats de non accord entérinés	585	491	+19,14%
<b>Demandes de mise en œuvre de la phase des mesures imposées et recommandées (MIR) (en nombre)</b>	<b>495</b>	<b>450</b>	<b>+10%</b>
<b>Mesures imposées et recommandées élaborées par les Commissions (en nombre) (D)</b>	<b>496</b>	<b>415</b>	<b>+19,52%</b>
- Mesures imposées élaborées	301	256	+17,58%
dont mesures de suspension d'exigibilité	153	150	+2%
Mesures recommandées élaborées	195	159	+22,64%
<b>Dossiers clôturés toutes phases (en nombre) (E)</b>	<b>272</b>	<b>243</b>	<b>+11,93%</b>
<b>Dossiers traités par les Commissions (en nombre) (A+B+C+D+E)</b>	<b>1841</b>	<b>1615</b>	<b>+13,99%</b>
<b>Renvoi des dossiers par les juges aux Commissions (en nombre)</b>	<b>28</b>	<b>29</b>	<b>-3,45%</b>
<b>Recommandations homologuées par les juges (en nombre)</b>	<b>590</b>	<b>277</b>	<b>+113%</b>

### Structure de décision de la commission

Année 2013	Données commission	Données région	Données nationales
Part des dossiers clôturés avant orientation ou déclarés irrecevables (en% des dossiers traités)	10,68%	9,93%	11,98%
Part des dossiers orientés en PRP avec liquidation judiciaire ou ayant fait l'objet d'une recommandation de RP sans liquidation judiciaire (en % des dossiers traités)	23,56%	26,36%	28,40%
Part des plans conventionnels (en % des dossiers traités)	29,58%	27,77%	27,50%
Part des mesures imposées ou recommandées (en% des dossiers traités)	26,62%	27,66%	24,35%
Divers dont clôtures après orientation ou dossiers déclarés irrecevables par le juge (en% des dossiers traités)	9,55%	8,28%	7,77%
<b>Données complémentaires sur les décisions de recevabilité et d'orientation</b>			
Proportion de dossiers examinés pour recevabilité et déclarés irrecevables(en%)	6,06%	5,62%	7,71%

**Annexe 2 du rapport d'activité**  
**Typologie de l'endettement**

Année 2013 – données de la commission

Type de dettes	Encours des dettes en MEUR	Nombre total de dossiers	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Endettement moyen en €	Dossiers concernés	Nombre moyens de dettes en unité
<b>Dettes financières</b>	52,4	1316	6817	84,90%	39 840,59	93,33%	5,18
<b>Dont Autres dettes financières</b>	1,1	874	1110	1,72%	1 215,64	61,99%	1,27
<b>Dont Dettes financières consommation</b>	27,5	1194	5195	44,45%	22 991,24	84,68%	4,35
<b>Dont Dettes financières immobilières</b>	23,9	257	512	38,73%	93 059,22	18,23%	1,99
<b>Dettes de charges courantes</b>	5,4	1141	4649	8,79%	4 759,11	80,92%	4,07
<b>Autres dettes</b>	3,9	790	1768	6,31%	4 933,94	56,03%	2,24
<b>Endettement global</b>	61,8	1410	13234	100,00%	43 800,13	100,00%	9,39

Année 2013 – données de la région

Type de dettes	Encours des dettes en MEUR	Nombre total de dossiers	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Endettement moyen en €	Dossiers concernés	Nombre moyens de dettes en unité
<b>Dettes financières</b>	205,8	5834	29325	81,59%	35 269,74	92,72%	5,03
<b>Dont Autres dettes financières</b>	5,2	3877	5071	2,05%	1 336,62	61,62%	1,31
<b>Dont Dettes financières consommation</b>	113,6	5322	22423	45,04%	21 342,34	84,58%	4,21
<b>Dont Dettes financières immobilières</b>	87	962	1831	34,50%	90 434,14	15,29%	1,90
<b>Dettes de charges courantes</b>	24,4	5102	20730	9,66%	4 773,01	81,09%	4,06
<b>Autres dettes</b>	22,1	3529	8285	8,75%	6 255,52	56,09%	2,35
<b>Endettement global</b>	252,2	6292	58340	100,00%	40 081,26	100,00%	9,27